



## 1<sup>ère</sup> INSCRIPTION RENTREE 2020 – 2021

### **Les inscriptions aux services périscolaires sont ouvertes du mercredi 1<sup>er</sup> avril au vendredi 15 mai 2020**

L'inscription des enfants aux services périscolaires (garderies matin/soir et cantine) pour la rentrée 2020-2021 s'effectue par l'intermédiaire du portail famille **exclusivement** et l'envoi des documents se fait par mail **uniquement**.

#### **POUR UNE PREMIERE INSCRIPTION et si vous n'avez aucun enfant déjà inscrit au périscolaire :**

Appelez le secrétariat du service périscolaire à partir du 1er avril au **06.25.73.08.41** (lundi, mardi, jeudi et vendredi entre 11h00 et 13h00) afin de créer votre compte famille et obtenir votre identifiant pour accéder au portail famille.

(Habituellement ce rendez-vous se déroule dans nos bureaux à Chamoux/Gelon mais en raison des consignes de confinement cette étape se fera par téléphone pour cette année)

#### **1 / PORTAIL FAMILLE**

1. **Remplir IMPERATIVEMENT les données enfants** (onglet « enfant »)
  - Autorisations (nom et coordonnées des personnes autorisées à venir chercher votre enfant)
  - Données sanitaires (tous les vaccins, les allergies, ...)
  - Données complémentaires (toutes les autorisations : photos, sortie...)
2. **Remplir IMPERATIVEMENT les données famille** (onglet « mon compte »)
  - Infos responsable (coordonnées du responsable de l'enfant, parent qui en a la garde au besoin)
  - Infos conjoint (coordonnées du parent 2)
  - Infos CAF (numéro allocataire)

#### **2 / MAIL**

Une fois le portail famille complété, merci de nous transmettre\*, par mail, à l'adresse suivante : [periscolaire@siegc.fr](mailto:periscolaire@siegc.fr)

- 1- Bulletin de pré-inscription complété, par enfant
- 2- Coupon du règlement intérieur daté et signé
- 3- Attestation de travail des deux parents
- 4- Le mandat de prélèvement automatique accompagné d'un RIB (si souhaitez)
- Attestation du Quotient Familial datant de moins de 2 mois
- Attestation d'assurance responsabilité civile au nom de l'enfant

**(1, 2, 3, 4 sont téléchargeables depuis [www.siegc.fr](http://www.siegc.fr) dans l'onglet « périscolaire »)**



***\*ATTENTION : chaque document demandé devra être scanné individuellement et l'ensemble des documents feront l'objet d'un seul envoi mail.***

*Entre le 29 juin et le 2 juillet, il est conseillé de vérifier sur le portail famille que l'inscription pré-enregistrée correspond aux demandes formulées sur le bulletin de pré-inscription envoyé.*

*A partir du mardi 7 juillet, vous pourrez vous rendre sur votre compte du portail famille pour prendre connaissance de la validation ou non, ou partielle, de votre demande d'inscription.*

*AVANT CETTE DATE, AUCUN PLANNING NE SERA CONSIDERE COMME VALIDE. AUCUN COURRIER POSTAL NE SERA ENVOYE*